

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 4 juin 2015 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : AFSH1530394A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 1^{er} octobre 2012 susvisé est modifié comme suit :

Au I de l'article 1^{er}, les mots suivants sont supprimés :

« Thierry SINNESAEI, Fédération nationale des syndicats chrétiens des services sociaux et de santé – CFTC (titulaire) ;
Monique BEDEL, Fédération nationale des syndicats chrétiens des services sociaux et de santé – CFTC (1^{er} suppléant) ;
Philippe MERIAUX, Fédération nationale des syndicats chrétiens des services sociaux et de santé – CFTC (2nd suppléant) ;
Thierry AMOUROUX, Fédération française santé et action sociale – CFE-CGC (titulaire) ;
Christophe DINET, Fédération française santé et action sociale – CFE-CGC (1^{er} suppléant) ;
Serge VINCENT, Fédération française santé et action sociale – CFE-CGC (2nd suppléant) ;
Marylène COUTINEAU, Syndicat des managers publics de santé – SMPS (titulaire) ;
Laurence-Béatrice CLUZEL, Syndicat des managers publics de santé – SMPS (1^{er} suppléant) ;
Hélène GUYOT, Syndicat des managers publics de santé – SMPS (2^e suppléant). »

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 juin 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*L'adjointe au chef de bureau RH2
exercice, déontologie
et développement professionnel continu,*
C. MERLE